

# Identification bovine

## Les principales règles à retenir

Pour contacter AELL :

☎ 02 47 48 37 74

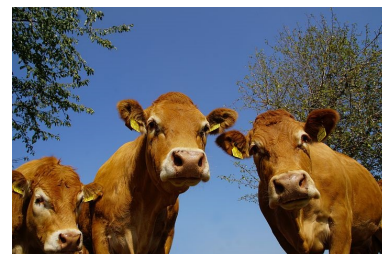
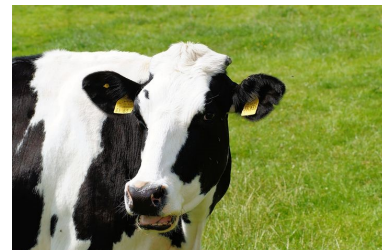
📄 02 47 48 20 15

✉ [ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr)

L'éleveur identifie les animaux nés sur son exploitation avant l'âge de 7 jours au moyen de 2 boucles de couleur saumon identiques.

Il notifie à Alliance Elevage Loir et Loire, dans un délai de 7 jours toute naissance, entrée et sortie ainsi que la perte d'une boucle par un animal.

Alliance Elevage Loir et Loire édite pour chaque animal un passeport (carte rose) sur lequel figurent les informations d'identification et de traçabilité de l'animal. Le passeport est édité une fois, pour toute la vie de l'animal.



### A télécharger :



[La liste des repères agréés](#)



[Plaquette Identification Traçabilité des bovins—2017](#)



[Plaquette Identification électronique des bovins—2017](#)